

**Projection du Réseau Tramway
 Horizon 2012**



N° 200. SEPTEMBRE 2003
 22
 Montpellier Agglomération



Tramway : le projet du réseau en 3 lignes (2000- 2012)

Après la ligne 1 en 2000, la ligne 2 Jacou-Gares-Saint Jean de Védas sera mise en service fin 2006, en attendant la ligne 3, Juvignac-Gares-Palavas-les-Flots en 2012.

Jacou – Gares – Saint Jean de Védas

La ligne 2 du tramway est sur les rails

Après l'arrêté préfectoral d'août 2003 mettant en place la Commission d'enquête, la concertation pour la déclaration d'utilité publique se déroule du 15 septembre au 31 octobre 2003.

Ligne 1

Ligne 2 : Le tracé a été adopté le 26 septembre 2001 par le Conseil d'Agglomération

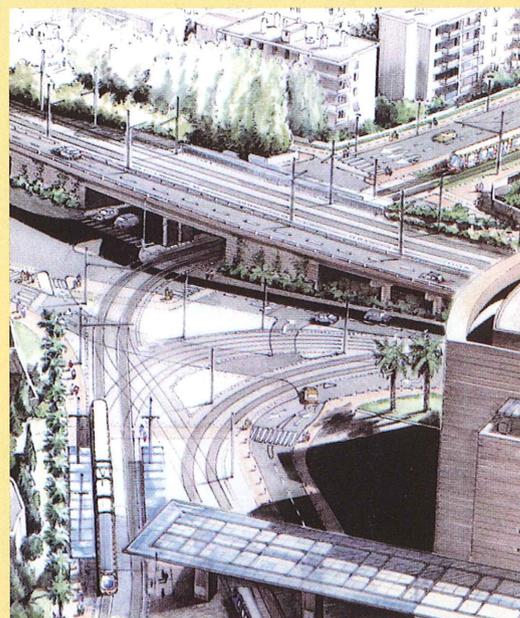
Ligne 3 : Le tracé de base a été adopté le 25 juillet 2002 par le Conseil d'Agglomération

Le tracé préférentiel de la deuxième ligne de Tramway de l'Agglomération de Montpellier est né de la concertation et a été adopté à une large majorité le 26 septembre 2001 par le Conseil d'Agglomération.

Ce tracé traverse l'Agglomération de Montpellier d'Est en Ouest sur 20 kilomètres environ. Il relie 5 communes et dessert un potentiel de population d'environ 80 000 habitants. Le choix de son tracé repose sur des critères économiques, démographiques et écologiques. Il répond également au souci permanent d'apporter à ses futurs utilisateurs un service efficace, pratique et confortable. Entre la Place de l'Europe et Rives du Lez, la ligne 2 fait tronc commun avec la ligne 1. Elle est tangente à la ligne 1 au Corum et à la station Gares. Elle permettra donc les interconnexions avec les trains SNCF (TGV, TER).

Le tracé poursuit deux objectifs prioritaires :

- **Desservir les équipements** et les services utiles à tous comme les grands ensembles d'habitation, les établissements d'enseignement, les équipements culturels, sportifs et ludiques, les établissements de santé, les principaux lieux



Le viaduc Loubat.

d'activités et de commerces, les administrations, les réseaux de transport.

- **Maîtriser la circulation automobile**, en développant les parkings d'échanges tramway, les pistes cyclables et les espaces piétonniers.

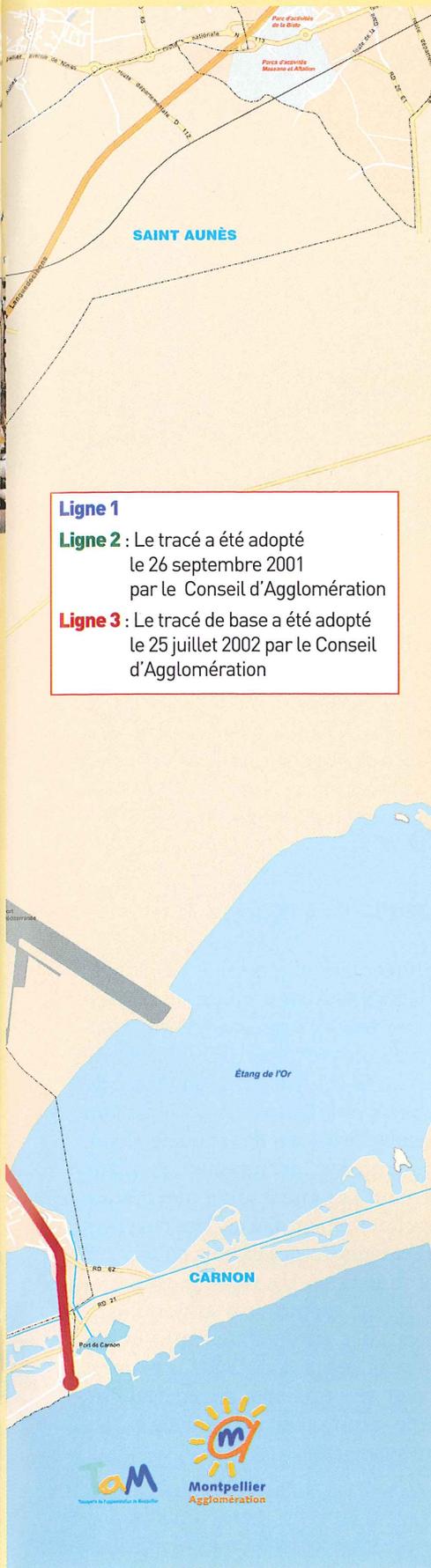
Calendrier des appels d'offres par secteur

Septembre 2003 :

Secteur B : Sabines / Gares
Secteur C : Gares / Corum
Secteur D : Corum / St Lazare
Secteur E : Pont submersible sur le Lez

Juillet 2004 :

Secteur A : St Jean de Védas / Sabines
Secteur F : Charles de Gaulle / Sablassou
Secteur G : Sablassou / Jacou



15 septembre - 31 octobre

Enquête d'utilité publique : s'informer et s'exprimer

Consulter les habitants dans le cadre d'une enquête d'utilité publique est la dernière procédure réglementaire qui permettra le lancement des travaux dès le début de l'année prochaine. Un tramway à leur porte : une réalité qui semble encore bien lointaine lorsque l'on interroge les habitants des quartiers et des communes qui figurent sur le tracé de la seconde ligne, mais un sujet qui ne les laisse pas indifférents.



« Le tramway, c'est le moyen le plus facile pour joindre le centre ou traverser la ville d'un bout à l'autre » témoignent les usagers de la ligne 1. PHOTO : MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

« Le tramway, nous l'attendons », clame une habitante de Jacou, « pour les jeunes qui travaillent à Montpellier, mais aussi pour les étudiants, les personnes âgées. Pour toutes les familles qui n'ont pas une voiture par personne, ce sera bien plus facile. » Même impatience à Saint-Jean-de-Védas, à l'autre

extrémité du projet de tracé de la ligne 2 : « Eviter de prendre sa voiture, c'est éviter les bouchons, les pannes, les PV, les accrochages, de s'énerver... et donc de se gêner la vie », insiste Frédéric auprès de clients de son salon de coiffure. Des habitants concernés qui, après plu-

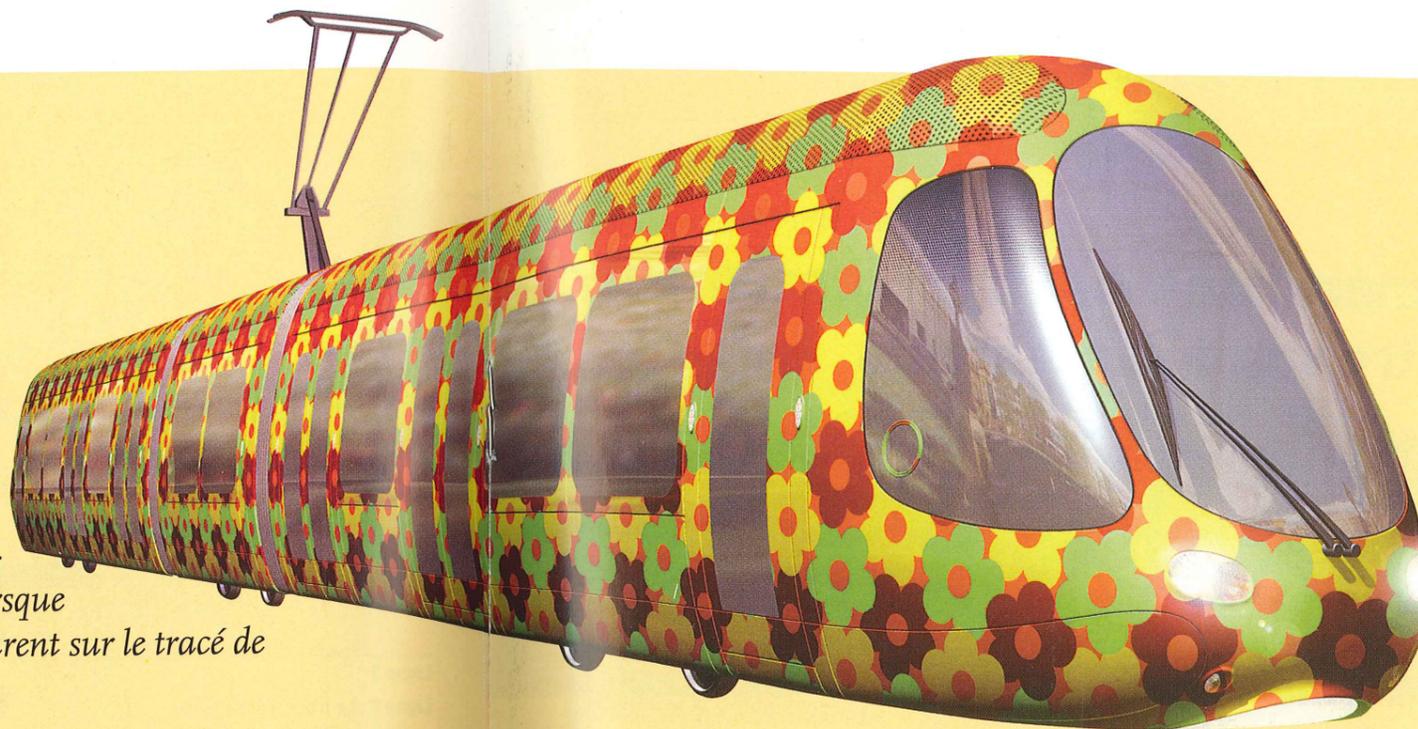
sieurs réunions de concertation organisées par la TaM, vont pouvoir s'exprimer de façon formelle dans le cadre de l'enquête d'utilité publique qui démarre le 15 septembre. « 2006, ça nous paraît bien loin, mais je suis allé à plusieurs réunions d'information et à chaque fois, il y avait beaucoup de monde », témoigne Philippe, un habitant de Saint-Jean-de-Védas.

Les modalités pratiques

Du 15 septembre au 31 octobre inclus, tous les habitants peuvent se rendre au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier ainsi que dans les mairies de Castelnau le Lez, du Crès, de Jacou, de Montpellier et de Saint-Jean-de-Védas afin de consulter le dossier de l'enquête. Celui-ci contient les documents et plans concernant la ligne 2 ainsi que l'étude d'impact, autrement dit l'analyse des effets directs et indirects des travaux publics sur l'environnement. Un registre est également à leur disposition afin qu'ils y indiquent des observations sur l'utilité publique de l'opération. Celles-ci peuvent également être adressées par écrit au Président de la commission d'enquête qui les annexe au registre.

Participer à la consultation

- Consulter le dossier d'enquête publique : au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier du lundi au vendredi de 8h à 19h ou aux heures d'ouverture des mairies de Castelnau le Lez, Le Crès, Jacou, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas ;
- Ecrire au Président de la Commission d'enquête : Président de la Commission d'enquête tramway, Communauté d'Agglomération de Montpellier, 50, Place Zeus, BP 9531 Montpellier Cedex 01.
- Rencontrer un commissaire enquêteur : des permanences seront assurées au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et dans les mairies concernées. Le Président de la Commission d'enquête pourra également recevoir sur rendez-vous les associations qui en font la demande au 06 17 81 01 01.



Marie-Hélène habite Jacou et attend du tramway davantage d'autonomie. « C'est important pour les personnes qui n'ont pas de voiture. » PHOTO : F. VINSON.



« On peut vivre tranquillement à Saint-Jean-de-Védas avec le tramway qui nous apporte plus de facilité et d'autonomie pour se rendre en ville » témoigne Frédéric Marti. PHOTO : F. VINSON.



« Le tramway va attirer une nouvelle population, celle qui se rendra plus facilement à Saint-Jean-de-Védas et celle qui viendra des autres points de l'Agglo » pense Philippe. PHOTO : F. VINSON.

La commission d'enquête est présidée par Michel Lefay, ingénieur en hydraulique agricole à la retraite. Comme les 4 autres commissaires enquêteurs, il a été nommé par le président du tribunal administratif. Ceux-ci n'ont ni lien avec l'expropriant ni intérêt à l'opération afin d'assurer au mieux leur indépendance et leur autorité morale. En conclusion de leurs travaux, les commissaires enquêteurs établissent un rapport assorti de leurs conclusions qu'ils transmettent au Préfet. C'est en effet au Préfet qu'appartient la décision de déclarer l'opération décrite d'utilité publique. Le dossier constitué par les commissaires enquêteurs est tenu à disposition du public pendant un an à la mairie de chaque commune où s'est déroulée l'enquête, au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier de même qu'à la préfecture. •

Le calendrier de la deuxième ligne :

- **26 septembre 2001 :** Bilan intermédiaire de concertation proposant un tracé préférentiel (approbation à une large majorité par le Conseil d'Agglomération).
- **21 décembre 2001 :** Dossier de prise en considération (approbation à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération).
- **2001-2002 :** Concertation préalable du public.
- **18 avril 2002 :** L'Etat signe la décision de prise en considération.
- **2ème trimestre 2002 :** Avant-projet.
- **18 septembre 2002 :** Le Conseil d'Agglomération approuve le bilan de concertation préalable et l'Avant-Projet.
- **1er trimestre 2003 :** La consultation des Ministères engagée dans le cadre de l'Instruction Mixte à l'Echelon central s'est terminée le 20 février 2003.
- **27 février 2003 :** Le Conseil d'Agglomération sollicite de M. le Préfet l'ouverture des enquêtes publiques.
- **2 juin 2003 :** Les Ministères donnent un avis favorable au projet lors de la clôture de l'Instruction Mixte à l'Echelon Central.
- **15 septembre - 31 octobre 2003 :** Enquête d'utilité publique.
- **Début 2004 :** Déclaration d'utilité publique. Attribution des subventions.
- **2004 à 2006 :** Travaux de construction de la ligne.
- **Fin 2006 :** Mise en service.

15 octobre - 15 février

Montpellier Agglomération lance un recensement pour mieux connaître vos déplacements



PHOTOS : MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

Comme Toulouse, Dunkerque, Orléans et une centaine d'agglomérations en France, le Conseil de Communauté d'Agglomération a décidé, lors de sa séance du 22 octobre 2002, de lancer un grand recensement sur les déplacements sur son aire d'influence. Celle-ci correspond à l'aire d'étude du Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui comprend 48 communes dont les 38 de Montpellier Agglomération.

Ces données, recueillies directement auprès de la population, permettront de faire un point précis sur la situation actuelle des déplacements, après la mise en service de la première ligne de tramway et avant la réalisation de la seconde.

La Communauté d'Agglomération répond ainsi à la commande de l'Etat exprimée dans la décision de prise en considération de la deuxième ligne de tramway par le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement le 18 mars 2002.

► Qui est concerné par ce recensement ?

4500 ménages résidant dans l'aire du PDU seront tirés au sort de manière aléatoire. Ils constitueront un échantillon représentatif. Le tirage au sort a lieu en septembre. Les personnes sélectionnées recevront un courrier explicatif de la Communauté d'Agglomération leur précisant les conditions de l'entretien.

Comment cela se passera-t-il ?

Le recensement est effectué au domicile des ménages par un enquêteur sous forme d'entretien. Toutes les personnes âgées de plus de 5 ans composant le foyer seront interviewées. Chaque entretien durera au maximum 1h15. Pour éviter toute gêne, ces interviews auront lieu sur rendez-vous en dehors des vacances scolaires.

Sur quoi portera le questionnaire ?

Il portera sur les habitudes et les moyens de déplacement des membres de la famille quel

que soit le mode de transport utilisé. Ce questionnaire comprend une partie « standard » mise au point par un organisme dépendant du Ministère de l'équipement, le CERTU (Centre d'Études sur les Réseaux, le Transport, l'Urbanisme). Identique à toutes les agglomérations, celui-ci permet de disposer des résultats portant sur les mêmes thèmes et de comparer les évolutions dans le temps.

Ce questionnaire est complété par des questions dites « locales » permettant de prendre en compte le contexte spécifique du Plan de Déplacements Urbains de Montpellier.

Quelles sont les garanties de sécurité et de confidentialité ?

Le fichier des noms de l'échantillon sera déclaré à la Commission Nationale Informatique et Libertés. Cette démarche garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Les réponses seront anonymes et traitées en toute confidentialité. Les interviewés

seurs sont des professionnels du sondage. Ils seront munis d'un badge professionnel avec photo et d'une accréditation personnalisée spécifique délivrée par Montpellier Agglomération. Un numéro azur est mis en place pour répondre à toutes les questions et à tout besoin de vérification.

N°Azur 0 810 813 636

Est-ce obligatoire de répondre au questionnaire ?

Ce n'est pas obligatoire, car il ne s'agit pas du recensement national de la population. Pourtant, ce serait dommage de ne pas s'exprimer. Le sujet est d'importance et nous concerne tous. C'est grâce aux réponses recueillies que se dessinera et s'adaptera au mieux des besoins exprimés, l'avenir de nos déplacements. Les investissements et les infrastructures futurs pourront être mieux programmés. Chacun pourra alors bénéficier de plus de facilité, de confort, de liberté et de choix en matière de transport.

Lundi 22 septembre

Vivez Montpellier sans voitures !

Comme de nombreuses villes françaises et européennes, Montpellier s'associe à cette grande opération pour l'environnement : « En ville, sans ma voiture ! ». Le 22 septembre, de 7h à 19h, tout le centre historique est réservé aux vélos, transports en commun, véhicules électriques et GPL. L'opportunité pour les habitants de la ville et les visiteurs extérieurs de parcourir Montpellier avec un autre regard. L'occasion aussi de prendre de nouvelles habitudes afin de profiter pleinement des 40 hectares de l'espace piétonnier, des 130 kilomètres de pistes cyclables urbaines et du tramway mis en place par Montpellier dans un souci de mener une politique innovante et volontaire en matière d'environnement.

A l'occasion de cette journée « En ville, sans ma voiture ! », Montpellier Agglomération propose la gratuité sur l'ensemble de son réseau. Le réseau Hérault Transport sera également gratuit sur le périmètre de l'Agglomération.



Zone concernée par l'opération "En ville, sans ma voiture !"

Pour tous renseignements : Tél. : 04 67 34 70 00 - www.ville-montpellier.fr

TaM

Les nouveaux abonnements de la rentrée

- Le forfait 31 jours salarié est remplacé par le forfait 31 jours à 34 euros, accessible à toutes les personnes résidant ou travaillant dans l'agglomération de Montpellier, qu'elles soient salariées ou non.

- Le forfait annuel salarié est désormais ouvert à tous et enregistre une baisse tarifaire significative de 330 à 300 euros. Montpellier Agglomération apportera également une bonification de 30 euros sur le tarif de ce forfait annuel (soit 270 euros/an) aux salariés des entreprises qui s'engageront à élaborer un Plan de Déplacements Entreprises.

- Un nouveau titre voit le jour : Le forfait Famille 1 jour à 5 euros. Il permet de voyager sur l'ensemble du réseau pendant 24 heures pour un groupe de 2 à 5 personnes voyageant ensemble.

Les tarifs

Ticket 1 voyage : 1.20 euros
 Ticket 10 voyages : 10 euros
 Forfait 1 jour : 3 euros
 Forfait 7 jours : 11.20 euros
 Carte 30 voyages : 27.20 euros
 Forfait mensuel ZAP scolaires : 27.20 euros
 Forfaits FAC (étudiants de moins de 26 ans) :

- 7 jours : 7.20 euros
- 31 jours : 27.20 euros
- 12 mois : 190 euros

Le ticket Navette Aéroport : 4.80 euros

Les demandeurs d'emploi, personnes âgées et enfants bénéficient d'un tarif préférentiel.

Renseignements auprès de TaM :
 04 67 22 87 87.

